

Extraction de pétrole et de gaz, 2013

Exploration, mise en valeur et production pour l'année se terminant le 31 décembre 2013

Veuillez compléter et retourner cette copie dans les 20 jours suivant la réception du questionnaire**Confidentiel une fois rempli**

Conserver une copie

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.*If you prefer receiving this questionnaire in English, please check*

Prière de corriger s'il y a lieu le nom et l'adresse.

But de l'enquête

Pour obtenir de l'information sur la position des industries énergétiques au Canada. Les résultats seront utilisés par les associations de cette industrie pour mesurer la taille et l'importance de l'industrie et par les gouvernements pour établir des politiques énergétiques informelles. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la Statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques et de recherche.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Directives et notes

Référez au guide du répondant pour les définitions. Prière de compléter et retourner une copie à Statistique Canada, 150 Promenade du pré Tunney, Ottawa, ON K1A 0T6.

Les renseignements requis pour cette enquête seront compilés, en conjonction avec d'autres renseignements recueillis par Statistique Canada, dans le but de fournir des statistiques sur l'industrie pour la comptabilité nationale et à d'autres fins. Les résultats finals sont révisés par un comité consultatif formé de représentants de l'industrie et du gouvernement. Aucune information spécifique aux répondants, fournie durant cette enquête, ne sera dévoilée en aucun temps durant cette révision.

Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou courriel :

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Dépenses nettes d'exploitation - Veuillez déclarer les dépenses en milliers de dollars canadiens

Le but de cette enquête est de faire la collecte de "Dépenses nettes d'immobilisations" pour chacune des entreprises actives de cette industrie. Chaque entreprise est requise de rapporter sa participation nette dans le cas d'ententes contractuelles telles que les projets en coparticipation, d'exploitation, de récupération assistée et de maintien de la pression. Les informations devraient être rapportées pour vos opérations canadiennes seulement. Veuillez noter que nous fournissons des chiffres finaux sur demande.

Donner la liste des sociétés filiales qui sont incluses dans ce rapport :

Cédule I: Recettes, frais et bénéfices nets	Total des activités en amont (milliers de dollars canadiens)	Pétrole brut			Gaz naturel dans le charbon	
		In-situ	Minier	Usines de valorisation	Colombie-Britannique	Alberta
Recettes		Dépenses en immobilisations				
1. Ventes avant redevances, taxes et autres frais		1. Acquisition et rétention de terrains et concessions :				
2. Toutes autres recettes		a) Coûts d'acquisition, frais inhérents aux droits pétroliers et coûts de rétention				
3. Recettes brutes (lignes 1+2)		b) Coûts des terrains et des concessions d'autrui				
Deductions		2. Machines et matériel				
4. Redevances et paiements semblables (somme Céd. II, no. 14 et 15 et Céd. III, no. 6, 7 et 8)		3. Logement				
5. Frais d'exploitation (somme Céd. II no. 13 et Céd. III no. 5)		4. Dépenses de forage, dépenses préalables à l'extraction (incluez le retrait des morts-terrains)				
6. Salaires et traitements		5. Frais généraux capitalisés				
7. Autres coûts d'exploitation monétaires		6. Dépenses de recherches et autres coûts				
8. Frais d'intérêt		7. Total (somme des lignes 1 à 6)				
9. Impôt fédéral		Dépenses d'exploitation				
10. Impôt provincial		8. Terrain, puit et/ou usine				
11. Impôts reportés		9. Taxes (à l'exception de l'impôt sur le revenu)				
12. Dépenses d'exploration et mise en valeur courantes		10. Coût d'achat de carburant et d'électricité				
13. Dépréciation/Amortissement		11. Traitement d'eau et disposition				
14. Épuisement		12. Frais généraux d'exploitation				
15. Sommes radiées et amortissement des frais reportés		13. Total des frais d'exploitation (sommes des lignes 8 à 12)				
16. Autres postes hors caisse		14. Redevances provinciales				
17. Total (somme des lignes 4 à 16)		15. Redevances autres qu'à la Couronne				
18. Bénéfices nets (ligne 3 moins 17)		16. Production non conventionnelle de gaz naturel dans le charbon (Millions de mètres cubes)				
Le nombre d'employés associé avec la ligne 6 ci-haut		NOTE: Ne pas inclure les coûts directement associés à l'extraction du charbon. Les zones ombragées sont réservées à l'usage de Statistique Canada SEULEMENT. Veuillez remplir la cédule VII (voir dernière page) uniquement si vous avez rempli la cédule ci-dessus.				

Cédule III: Secteur conventionnel	Provinces					Terres du Canada (voir guide du répondant)					Total Canada
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Autre provinces (spécifier)	Nouvelle Écosse (extracôtières)	Terre-Neuve (extracôtières)	T.N.-O.	Yukon	Nunavut	Autre (spécifier)	
Frais d'exploitation et redevances	(milliers de dollars canadiens)										
1. Activités aux terrains, puits et réseaux de collecte - Pétrole et gaz											
2. Usines de traitement du gaz naturel											
3. Taxes (excluant l'impôt sur le revenu et les redevances)											
4. Frais généraux d'exploitation											
5. Total des frais d'exploitation (somme de lignes 1 à 4)											
6. Redevances fédérales de la Couronne											
7. Redevances et taxes provinciales											
8. Redevances et paiements similaires ne revenant pas à la Couronne											

Cédule IV : Dépenses en amont (Capitalisées et imputées¹) (Secteur conventionnel)	Provinces				Terres du Canada (Voir guide du répondant)					Total Canada
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Autres provinces (spécifier)	Nouvelle Écosse (extracôtières)	Terre-Neuve (extracôtières)	T.N.-O.	Yukon	Nunavut	
Dépenses d'exploration²	(milliers de dollars canadiens)									
1. Coûts d'acquisition et de rétention des droits pétroliers et gaziers										
2. Coûts des terrains et des concessions achetés auprès d'autres sociétés pétrolières										
3. Dépenses géologiques et géophysiques										
4. Forage d'exploration										
5. Total dépenses d'exploration (somme de lignes 1 à 4)										
Dépenses de mise en valeur²										
6. Forage de mise en valeur										
7. Coûts des achats de réserves prouvées										
8. Total dépenses de mise en valeur (somme de lignes 6 et 7)										
Dépenses de production²										
9. Installations de production										
10. Installations autres que celles de production										
11. Projets de récupération assistée										
12. Usines de traitement du gaz naturel										
13. Foreuses et bateaux d'approvisionnement										
14. Total, dépenses de production (somme de lignes 9 à 13)										
Frais généraux en amont										
15. Exploration										
16. Mise en valeur										
17. Production										
18. Total, frais généraux en amont (somme de lignes 15 à 17)										

¹ Les dépenses imputées sont reliées à toutes dépenses d'exploration et de mise en valeur qui sont imputées par les compagnies qui utilisent la méthode de capitalisation du coût de la recherche fructueuse. Tous les coûts imputés qui sont relatifs à la production doivent être déclarés comme coûts d'opération.

² Pour chacune des entrées, veuillez rapporter les immobilisations brutes avant les réductions causées par les stimulants, crédits d'impôt, prestations d'assurance et inclure les dépenses d'exploration et de mise en valeur imputées aux opérations courantes (si applicable).

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Cédule V : Volume et valeur des ventes ¹	Provinces				Terres du Canada (Voir guide du répondant)					Total Canada
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Autres provinces (spécifier)	Nouvelle Écosse (extracôtières)	Terre-Neuve (extracôtières)	T.N.-O.	Yukon	Nunavut	
Volume (pour conversion métrique voir guide du répondant)										
1. Pétrole brut classique et condensats (10 ³ m ³)										
2. Pétrole brut synthétique (10 ³ m ³)										
3. Pétrole bitumineux (10 ³ m ³)										
4. Gaz naturel commercialisable (10 ³ m ³)										
5. GNL/LGN	a) Sur le terrain (10 ³ m ³)									
	b) Usines de retraitement (10 ³ m ³)									
6. Pentanes plus	a) Sur le terrain (10 ³ m ³)									
	b) Usines de retraitement (10 ³ m ³)									
7. Soufre vendu (kilotonnes)										
Valeur²	(milliers de dollars canadiens)									
8. Pétrole brut classique et condensats										
9. Pétrole brut synthétique										
10. Pétrole bitumineux										
11. Gaz naturel commercialisable										
12. NGL'S/LPG'S	a) Sur le terrain									
	b) Usines de retraitement									
13. Pentanes plus	a) Sur le terrain									
	b) Usines de retraitement									
14. Soufre vendu										
(1) Exclut le pétrole et le gaz achetés pour revente, raffinage, fractionnement ou autre forme de traitement ultérieur, mais comprend la valeur et le volume de production assujettie à des redevances. (2) La valeur totale doit être égale au numéro 1 de la cédule 1.	Valeur total (sommes des lignes 8 à 14)									

Cédule VI : Bilan	Total Canada
	(milliers de dollars canadiens)
1. Total des disponibilités	
2. Immobilisations nettes	
3. Autres disponibilités	
4. Total de l'actif (lignes 1 à 3)	
5. Exigibilités	
6. Dette à long terme	
7. Autres exigibilités	
8. Avoir propre	
9. Total du passif et de l'avoir (lignes 5 à 8)	

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Cédule VII : Secteur non conventionnel		Dépenses en immobilisations par type d'actif				
		In-Situ	Exploitation minière	Usines de valorisation	Production d'énergie	Total
À remplir "uniquement" si vous avez rempli la cédule II. Les structures de construction devraient être classifiées sous un seul actif dépendamment de leur usage principal à moins que les structures aient un usage multiple auquel cas vous devriez séparer les composantes. Le coût du matériel et outillage qui sont parties prenantes ou une caractéristique intrinsèque des structures devrait être reporté comme faisant partie de la structure (c.-à-d. ascenseurs, appareils de chauffage, installations d'extinction automatique d'incendies, contrôles environnemental, systèmes d'interphone, etc.) ainsi que l'aménagement paysagé, les terrains de stationnement attenants, etc.						
Construction d'immobilisations (bâtiments et travaux d'ingénierie)		(milliers de dollars canadiens)				
3205	Pipelines					
2412	Stations de pompage de l'eau et postes de filtration					
1022	Pavillons-dortoirs, dortoirs, cuisines de chantier, camps					
3216	Forages d'exploration					
3217	Forage de développement					
3221	Dépenses géologiques, géophysiques et autres coûts d'exploration et d'évaluation					
3218	Installations de production (incluant le matériel et l'outillage qui sont installés comme une caractéristique intrinsèque des structures)					
3220	Développement du site et autres dépenses préalables à l'extraction					
4999	Autres travaux de génie, veuillez préciser					
5999	Autres bâtiments, veuillez préciser:					
		Total : Construction				
Matériel et outillage						
6010	Camions hors route					
6001	Camions et autres véhicules automobiles					
9008	Matériel de construction, machines pour l'exploitation minière et de champs de pétrole et de gaz					
9001	Générateurs de gaz, turbines, moteurs à combustion interne et autres moteurs					
9002	Pompes ne distribuant pas de carburant, compresseurs d'air et de gaz, ventilateurs					
9195	Chaudières, générateurs de vapeur à récupérateur de chaleur					
9013	Contrôle automatique, appareils pour la mesure ou le contrôle du niveau des liquides					
9106	Convoyeurs, élévateurs, matériel pour le levage et le chargement ou le déchargement					
9099	Autres machines et matériel, veuillez préciser:					
		Total : Matériel et outillage				

 COPIE POUR INFORMATION
 NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER